



Centre nautique:  
Port des Abériaux  
Route de Promenthoux 4  
1197 Prangins

Tél : +41 22 361 92 71  
Mob. : +41 79 688 53 85  
E-mail: [info@gb-waypoint.com](mailto:info@gb-waypoint.com)  
Internet: [www.gb-waypoint.com](http://www.gb-waypoint.com)

Siège:  
GB WAYPOINT  
Gian Luca Brucchiatti  
ch. de la Chenalette 5 B  
CH-1197 Prangins

## REGLEMENT LOCATION & BOAT-SHARING GB WAYPOINT 2021

Le centre nautique *GB WAYPOINT*, ci-après défini « organisateur » propose un programme de location et utilisation partagée (boat-sharing) de bateaux à moteur et à voile. L'utilisation des bateaux de l'organisateur est soumise aux exigences suivantes :

- Etre majeur et titulaire d'un permis de conduire les bateaux valable sur les eaux Suisses pour la catégorie correspondante (voiliers et/ou bateaux à moteur).
- Etre couvert par une assurance responsabilité civile privée.
- Souscrire le présent règlement.
- Fournir une copie en format papier ou numérisée du permis de conduire les bateaux.
- Participer, avant la première location d'un voilier ou d'un bateau à moteur, à une course de contrôle. Cette sortie permettra à l'organisateur de vérifier les compétences du conducteur et à ce dernier de connaître les particularités du bateau à louer. Les courses de contrôle ne sont pas gratuites (voir tarifs en vigueur). L'organisateur peut refuser une demande de participation ou exiger des sessions de perfectionnement, s'il estime que les compétences du conducteur sont insuffisantes.

### Réservations

Chaque utilisation doit être réservée à l'avance, exclusivement via e-mail à l'adresse : [info@gb-waypoint.com](mailto:info@gb-waypoint.com).

Les réservations effectuées par téléphone, ou messagerie téléphonique ne seront pas prises en compte.

Chaque réservation deviendra ferme uniquement après confirmation écrite par l'organisateur.

Les demandes de réservation doivent clairement spécifier : la date, l'heure de départ et de retour, le nombre de passagers adultes et d'enfants, l'âge des enfants.

Les réservations seront traitées dans l'ordre de réception.

### Annulations

L'annulation des réservations est possible, sans pénalités, par e-mail, avec au moins 3 jours ouvrables de préavis. L'annulation tardive des réservations est acceptée sans pénalité uniquement en cas de conditions météorologiques dangereuses : vents dépassant force 4 sur l'échelle de Beaufort, situation orageuse, pluie battante et persistante, mauvaise visibilité, avis de prudence ou tempête en cours.

En cas d'annulation tardive pour d'autres raisons, le 50% du prix de la location est facturé.

En cas d'absence non communiquée (no show) la totalité du prix de la location est facturée.

### Tarifs

Les tarifs en vigueur sont publiés chaque saison sur le site internet [www.gb-waypoint.com](http://www.gb-waypoint.com) et peuvent subir des modifications d'une saison à l'autre.

### Cautions et modalités de paiement.

Une caution de FRS 500.- en argent comptant est exigée avant chaque utilisation, en plus du prix de la location ; elle est restituée à la fin de la location, si aucun dégât imputable aux utilisateurs n'est constaté. En cas contraire, la caution est totalement ou partiellement retenue, proportionnellement aux dégâts causés. Le conducteur du bateau est responsable des dommages causés au bateau loué ou à des tiers. Il devra répondre personnellement de ces dommages, même au-delà du montant couvert par la caution versée, en cas de faute grave ou si les dommages ne sont pas couverts par l'assurance du bateau. En cas d'accident, faute grave ou autre action qui puisse comporter l'immobilisation ou la séquestration du bateau, le conducteur répondra personnellement de la perte de gain conséquente pour l'organisateur.

### Consommation de carburant

Les bateaux sont généralement mis à disposition avec le réservoir plein, toutefois le conducteur doit vérifier le niveau de carburant avant le départ et pendant la navigation. Il est seul responsable d'une panne due à sa négligence.

Le carburant consommé est comptabilisé au retour et facturé au conducteur au prix de la pompe du port de Nyon majoré de 20% pour le service. Le paiement du carburant consommé se fait exclusivement au comptant sur place.

En alternative, le conducteur peut rendre le bateau avec le plein en montrant au loueur la quittance du distributeur. Le carburant admis est uniquement de l'essence super 98.

### Consignes d'utilisation et sécurité

En souscrivant le présent règlement, Chaque conducteur assume personnellement la responsabilité du bateau et s'engage à respecter les consignes suivantes :

- Avoir à bord son permis de conduire, ainsi qu'un document d'identité.
- Ne pas dépasser le nombre de personnes admises à bord.
- Ne pas utiliser le bateau à des fins commerciaux, ni pour la formation d'élèves conducteurs.
- S'assurer que tous les passagers aient un document d'identité en cas de franchissement des eaux frontrière.
- Avoir à bord un téléphone mobile et en communiquer le numéro à l'organisateur. Rester atteignable en permanence et communiquer à l'organisateur immédiatement tout cas de panne, dommage ou accident, pour qu'une assistance puisse être organisée, si nécessaire. En cas d'urgence ou accident grave, la police devra être immédiatement prévenue.
- Eviter de se faire remorquer ou remorquer d'autres bateaux, sans autorisation préalable de l'organisateur, sauf cas de détresse ou urgence absolue.
- Respecter les règles de la navigation et le devoir de vigilance.
- Exiger le port du gilet de sauvetage à bord pendant la navigation : en permanence pour les enfants et les personnes ne sachant pas nager ; à chaque fois que la prudence l'exige pour toutes les personnes à bord, notamment de nuit, par mauvaise visibilité, en cas de navigation à vitesse élevée ou par conditions météorologiques fortes,
- Observer et faire observer l'interdiction de fumer ou d'allumer quelque flamme à bord ou à proximité des bateaux.
- Contrôler l'équipement du bateau et de ses coéquipiers avant le départ.

### Zone de navigation et équipage

La zone de navigation comprend la totalité du Lac Léman, toutefois, tout éloignement géographique supérieur à 20 km depuis le port de Prangins doit être communiqué à l'organisateur aussi tôt que possible ;

### Autres dispositions

Les bateaux doivent être rendus dans le même état de propreté extérieure et intérieure du début de l'utilisation. A cet effet, nous conseillons un retour au port d'attache en temps utile pour effectuer le nettoyage. Le matériel de nettoyage est disponible à bord ou auprès de l'organisateur. L'utilisation de produits détergents est interdite. Sur demande, ou si nécessaire, le nettoyage sera effectué par l'organisateur au tarif de FRS 90.-/heure.

La location des bateaux est possible uniquement de jour et le retour au port doit être prévu avant le coucher du soleil. L'organisateur se réserve le droit de refuser l'utilisation des bateaux à l'occasion de manifestations comportant des risques particuliers.

L'organisateur décline toute responsabilité conséquence la perte, l'oubli ou le vol d'effets personnels dans ses locaux ou dans les bateaux mis à disposition.

L'organisateur décline toute responsabilité conséquence l'inobservation de ce qui précède.

### Souscription d'abonnements boat-sharing

Les conducteurs qui envisagent une utilisation non occasionnelle des bateaux de l'organisateur, peuvent souscrire, sur demande, des abonnements boat-sharing, selon programme publié à part.

***Je souhaite participer au programme de location de bateaux proposé par GB WAYPOINT Gian Luca Brucchiatti à Prangins.***

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : ..... NPA, lieu : .....

Tél. mob. : ..... E-mail : .....

***J'ai lu et j'accepte ce règlement, les conditions générales et tarifs GB WAYPOINT 2021. Cette souscription a valeur contractuelle pour toutes mes locations pendant la saison en cours.***

Date : ..... Signature : .....